

## COMMUNIQUE DE L'U.I.C.G.T

Après avoir dénoncé :

- un poste fictif au sein de la Direction de l'agriculture et de la forêt,
- des dysfonctionnements graves dans cette administration avec l'objectif inavouable d'évincer un représentant syndical postulant sur un emploi d'état ouvert au niveau local,

Suite à la confirmation de l'existence d'un emploi fictif (car rémunéré sans missions effectuées) par le principal intéressé lui-même (déclaration RFO du 21/12/2005), au grand étonnement des personnels de cette administration ne l'ayant jamais côtoyé dans ses fonctions depuis avril dernier !

Le rôle de la CGT n'est pas de poursuivre les responsables pour cet emploi fictif. Néanmoins son devoir est de veiller au respect du droit des représentants syndicaux et de défendre les agents contre les dérives graves d'une Direction discréditée et complice d'un système politique dévoyé et autocrate,

Ces faits, dénoncés à maintes reprises auprès des autorités, des élus, mis en lumière par les personnels outrés et en lutte contre cette direction, n'ont reçus que le silence du préfet de l'archipel et de la tutelle ministérielle et un bien trop faible écho politique face à cette scandaleuse affaire politico-administrative,

En effet, à ce jour, aucune réponse n'est venue expliquer ou contredire ces faits. Cela conforte l'idée qu'il y aurait une caste dominante affranchie de toute contrainte, bafouant sans vergogne les règles les plus élémentaires de respect et de droiture. « Que vous soyez puissant ou misérable..... »

Nous constatons au contraire qu'aucune mesure n'a été prise afin de sortir de cet imbroglio. La directrice responsable reste en poste en toute impunité et continue de sévir auprès des personnels concernés. Elle pourrait même bénéficier d'une promotion à son départ,,pour services rendus!

Il n'est pas envisageable que cette direction puisse être confortée dans ses agissements illégaux et continue de supprimer missions et primes, d'harcéler son personnel avec l'aval du plus haut représentant de l'état.

Parallèlement à cela, des sanctions lourdes, des démarches de déstabilisation systématiques sont entreprises depuis quelques années sur des fonctionnaires locaux.

En conséquence l'Union Intersyndicale CGT demande :

- Le retrait immédiat des responsabilités et missions de la directrice de l'agriculture pour fautes graves.
- la levée des sanctions (refus d'intégration, retrait de missions de la part du Conseil Général et retrait de primes) attribuées au représentant syndical CGT de la Direction de l'Agriculture et sa réhabilitation immédiate,
- l'arrêt des procédures disciplinaires disproportionnées à l'encontre d'un agent de l'Équipement dont les erreurs sont sans commune mesure avec celles de la Directrice de l'agriculture.

Devant la gravité de cette situation, face à la surdité du plus haut représentant de l'Etat et à son incapacité à résoudre cette affaire, l' U.I.CGT n'a d'autre alternative que de porter l'intégralité de ce dossier à la connaissance du premier ministre, en espérant que cette fois ci ce communiqué recevra une réponse rapide de l'Etat et que des mesures concrètes et urgentes seront prises.

Le secrétaire général de l'U.I.CGT



Ronald MANET

**Destinataires :**

*Monsieur le Premier Ministre*

*Ministère de l'agriculture et de la Pêche*

*Ministère de l'outre-mer*

*Monsieur le Sénateur de Saint-Pierre et Miquelon*

*Monsieur le Député de Saint-Pierre et Miquelon*

*Syndicat National SYAC CGT*

*Monsieur le Préfet*

*Mouvement Archipel Demain*

*Mouvement Cap sur l'Avenir*

*Parti Socialiste*

*PRG/SPM*